# LE MÉGAPHONE

## *Le porte-plume des porte-voix*

**N° 17** **Le bulletin d'ADVOCACY FRANCE** **JUILLET 2003**

## L'édito

*C'est l'été!*

*Nous sommes pourtant tous là, présents tout l'été dans les Espaces Conviviaux Citoyens de Caen et de Paris, parce que c'est dans cette période que les personnes isolées se sentent en panne de liens, un peu déboussolées par la perte des repères habituels, pas toujours à l'aise dans ce temps obligé de projets de détente.*

*Nous sommes là parce que les demandes de recours advocacy sont réellement plus nombreuses pendant cette suspension des services sociaux et administratifs et qu'il faut informer, réassurer et accompagner l'attente.*

*Nous sommes là pour préparer une rentrée difficile à la recherche de financements pour les projets et pour faire vivre l'Esopace citoyen de Paris notamment.*

*Nous sommes là pour préparer le Forum d'Octobre, assurer sa logistique.*

*C'est parce que nous sommes « sur le pont », en lien avec vous, que je suis heureuse de vous faire parvenir, au cœur de l'été, ce Mégaphone, riche de nos réflexions et témoin de notre activité.*

*Bon été.*

*Martine DUTOIT, présidente*

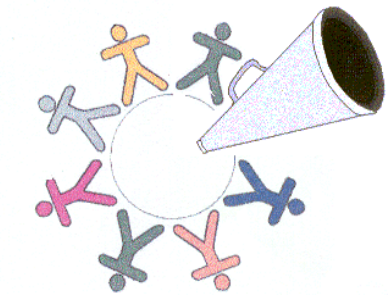

**ADVOCACY FRANCE**
8, rue Thureau Dangin
75015 Paris
Tel/Fax :
01 45 32 22 35

**ADVOCACY Caen Basse-Normandie**
1018 Grand Parc
Hérouville Saint Clair
14200 Caen
Tel :
02 31 94 70 25

**ADVOCACY Paris Ile de France**
19-21, rue de Nantes
75019 Paris
Tel :
01 46 07 18 18

***Réinventons une façon d'être ensemble***

**SOMMAIRE**

- **Les espaces d'expression de l'advocacy** **p 2 et 3**
- **Vu dans la presse** **p 4**
- **Des personnes handicapées réagissent…** **p 5, 6,7**
- **Les souris meurent aussi!** **p 8 et 9**
- **Invitation au Forum** **p 10**

s.

# LE MÉGAPHONE

## Les espaces d'expression de l'Advocacy

## L'Espace Convivial Citoyen de Paris Ile de France et sa pensée créatrice

### De l'économie solidaire

***L'histoire de l'Espace Convivial Citoyen s'écrit autour des valeurs de respect, de tolérance, d'acceptation, d'accueil, d'entraide et de solidarité et prend vie dans les différentes actions et projets animés dans cet espace.***

Une *économie solidaire* se manifeste ici et peut rejoindre ou encore donner naissance à un espace plus large et plus interactif entre ici et ailleurs, entre nous et les autres; un nouvel espace des possibles dans lesquels nous pouvons nous projeter et peut-être, devenir autre.

C'est pourquoi l'ECC a répondu à un appel à projet sur la base de l'atelier d'arts plastiques et de l'activité qu'il peut générer autour d'expositions : citoyenneté, ouverture sur le quartier, expos itinérantes, communication (télévision locale : télé-plaisance), faire nos propres vidéos, apprendre à faire de la télé…

**Qu'est ce que l'économie solidaire ?**

Martine nous dit que c'est une autre façon de concevoir l'économie dans un souci de protection du producteur.

La notion " solidaire " prend tout son sens dans la mesure où on peut produire de l'insertion économique, c'est à dire quelque chose qui participe à la société mais pas seulement au sens économique du terme.

**Le Projet**

Il y a donc l'idée de création d'un projet global d'économie solidaire autour de l'atelier artistique : faire une exposition itinérante des œuvres.

Pour cela le concours de chacun est sollicité pour : la rédaction d'un book, le reportage vidéo sur l'aventure vécue, la communication, l'organisation des planning etc…

Au travers de ce projet il y aurait la possibilité de financer un emploi à hauteur de 50%.

Des lieux d'accueils de cette exposition se sont proposés : Beauvais, Caen, une galerie associative de Bruxelles.

Le projet a été écrit et il a été déposé début mars.

Il faudrait donc que chacun réfléchisse afin de voir comment il pourrait s'approprier ce projet et en devenir acteur…

La réponse collective à cet appel à projet a certainement ouvert la voie à l'expression de possibles individuels en matière d'insertion, par le travail ou par la création, et, en tout cas, pour devenir acteur.

## *Dernière minute …*

**Après tous ces espoirs notre dossier vient malheureusement d'être refusé par la commission chargée de le défendre auprès des instances européennes…**

**Nous ne désespérons pas de le représenter, d'autant que le 8 Juillet 2003, nous avons pu exposer une première fois à Paris, à l'ESPACE CONVIVIAL CITOYEN, une partie des réalisations de l'atelier de La LUKKINA.**

**Lecteur, ces textes t'intéressent ou te font réagir, tu peux nous appeler ou nous écrire…**

# Le Mégaphone

**L'Espace Convivial Citoyen de Paris**

**expose les œuvres de l'atelier La LUKKINA**

***Le mardi 8 Juillet 2003, un vernissage à l'Espace Convivial Citoyen, 19 rue de Nantes, 75019, a réuni les élèves de l'atelier de La Lûkkina et leurs amis.***

***Cet atelier d'arts plastiques (on y pratique la peinture mais aussi la terre) est animé par une peintre, Bérangère Régnault, et accueille indifféremment des adhérents d'Advocacy mais aussi toute personne intéressée. Neuf personnes exposaient et les œuvres rassemblées (plus d'une trentaine), ont permis d'apprécier la richesse et la diversité des styles et de l'inspiration. De l'abstrait au figuratif, des compositions très soignées aux fulgurances des couleurs et des traits, nous avons pu approcher la magie de la création.***

Dommage que nous puissions vous restituer les couleurs et la chaleur qui ont accompagné ces rencontres croisées entre les élèves de l'atelier et leurs invités venus découvrir le travail réalisé depuis le début de l'année…

Conversations et commentaires vont bon train, chacun s'émerveille des prouesses des uns et des autres, au hasard des déambulations...

SYDNEY, ERIC ET FLORENCE
EN GRANDE CONVERSATION
DEVANT LES TABLEAUX…

BERANGERE ET FANNY
S'ACCORDENT UNE PETITE
PAUSE DEVANT
LE BUFFET….

**Pour une aide solidaire et bénévole,**
**tu peux aussi nous rejoindre à l'Espace Convivial Citoyen**
**de Caen ou de Paris**

# LE MÉGAPHONE

## VU DANS LA PRESSE

*Cette rubrique non exhaustive voudrait au-delà de la simple information, susciter vos commentaires ou vos réactions*

### Un million et demi de personnes consultent régulièrement pour « troubles psychiques ou mentaux »

Tels sont les résultats d'une enquête handicap-incapacités-dépendance (HID) commandée par le ministère des affaires sociales (**Etudes et résultats de la DREES - n° 231, avril 2003** ). Cette étude fournit également un éclairage sur les conséquences de ces troubles sur la vie quotidienne des personnes concernées. Parmi ces constats :

- Les femmes consultent davantage surtout entre 40 et 50 ans.
- Les troubles de l'humeur sont plus fréquemment déclarés (46%).
- Les déficiences intellectuelles affectent 34% des bénéficiaires de l'AAH.
- Les personnes suivies pour troubles psychiques déclarent plus souvent des déficiences physiques, motrices ou viscérales que le reste de la population.
- Elles souffrent également davantage de difficultés cognitives et connaissent plus de restrictions d'activité qui affectent leur vie quotidienne, des soins élémentaires aux tâches domestiques ou aux déplacements.
- Seules 40% des personnes de 20 à 59 ans suivies pour troubles psychiques exercent une activité professionnelle.
- 6% des personnes régulièrement suivies pour troubles psychiques sont placées sous protection juridique.

### Accès aux droits

La notion d'accès aux droits permet en principe d'intervenir en amont d'un contentieux, de permettre à chacun de connaître ses droits et de les faire valoir.

Mais dans ce domaine, mieux vaut être riche et bien portant que démuni, malade, précaire ou sans abri.

Depuis 1991, une loi a consacré l'aide à l'accès aux droits comme corollaire nécessaire de l'aide juridictionnelle. Des permanences et consultations gratuites ont été installées au palais de justice et en mairie principalement. Mais devant l'afflux des demandes aux différentes consultations spécialisées, aide aux détenus, aide de proximité (famille, logement, droit des étrangers), aide aux mineurs, aux victimes, aux majeurs protégés et aux personnes handicapées, il a fallu élaborer un projet d'envergure: ***Barreau de Paris Solidarité***.

Ce projet a pour but de faire travailler ensemble, travailleurs sociaux et avocats dans un guichet unique. Ainsi des avocats interviendront dans les centres d'action sociale, dans les permanences d'accueil pour les sans domicile fixe, dans les espaces d'insertion consacrés aux RMIstes.

Par ailleurs un ***Bus Solidarité,*** sillonnera, à partir du mois de Juin, les rues de la capitale à la rencontre des plus démunis pour dispenser une assistance juridique de base anonyme et gratuite. Son but n'est pas de remplacer les autres consultations, mais d'orienter vers les permanences existantes, pour assurer un suivi des dossiers.

D'autres structures existent, ainsi depuis 1995, une association, ***Droits d'urgence,*** apporte gratuitement conseils et assistance juridiques aux personnes sans ressources via des permanences gratuites dans une vingtaine de structures hospitalières, associatives et pénitentiaires.

Trois ***Maisons de justice et du droit*** existent déjà avec des consultations d'avocats, de notaires, d'huissiers.

Cinq nouveaux points d'accès aux droits devraient s'ouvrir dans des arrondissements ou quartiers relevant de la politique de la Ville, dont deux cette année.

**ADRESSES UTILES**

**Barreau de Paris**, 11, Place Dauphine, 75053 Paris Louvre RP-SP
Tel : 01 44 32 47 37
SOS Avocats Barreau de Paris:0 825 39 33 00
Permanence téléphonique quotidienne de 19 à 23H30
www.avocatparis.org

**Droits d'urgence**, 221, rue de Belleville, 75019 Paris
Tel : 01 40 03 62 82
www.droitsdurgence. org

**VOUS POUVEZ AUSSI NOUS CONTACTER PAR E - MAIL :**
**advocacy.france @noos.fr**

# LE MÉGAPHONE

## EXPRESSION LIBRE

***CE JOURNAL EST OUVERT A LA PAROLE DE CHACUN DES LECTEURS***
***ENVOYEZ NOUS VOS TEXTES, IMPRESSIONS, TEMOIGNAGES….***

## Les souris meurent aussi !

***A*** *Quoi ! Aller voir un type comme ça ! Parce qu'il est sur un bout de couloir, à investir les murs et le sol – en faire un chez lui pitoyable – parler un langage connu de personne.*
*Et sa liberté à lui ! Regard lourd – perçant lorsqu'il m'a fixé – imprévisible.*
*A moi de ne rien dire, de voir mais de ne rien dire.*
*Le 15, les flics, les jeunes en vert qui font la ronde… leur dire quoi ? Voilà, il y a cet homme, il est là, qui ne demande rien, et moi avec mon œil cru et concerné de Pèlerin…*

**B** Les situations de transition.. et d'exclusion – le danger de confondre.. l'Ami - Savez-vous ! La rupture culturelle, c'est souvent ce qui fera la différence..

***A*** *Différence.. oui.*

**B** Perdre ce qu'il reste d'espoir confus, perdre un peu de sa capacité à accéder au rêve.. Qu'importe que l'on vive réellement.. Le rêve fera la différence.

***A*** *Différence.. peut-être.*

**B** L'homme c'est ça avant que d'être un produit qui produit. Une chose confuse qui crée de la beauté et communique malgré elle avec ce qui la dépasse.

***A*** *Mais – Vois ! Ces hommes, ces femmes, des gosses aussi, ils vivent dans la rue, derrière des vitres blindées, près des poubelles et de panneaux d'affichages promotionnels, sur des lits autrefois sanglés, dans des couloirs fermés à l'éveil ! que reste t'il du rêve ! ?*

**B** Certains l'ont encore, d'autres en meurent. J'en ai connu qui l'ont perdu et ne s'en souviennent pas.

***A*** *Tu l'admets. C'est cela, cela que d'autres – produits à produire- produisent en haut ou en bas, dans leurs bureaux, les enceintes sacrées du Cabinet psy, chez eux, à leurs affaires… : une vacuité où loge du bruit.*

**B** Le bruit permet cela aussi, que l'on distingue les silences. Donc une forme.
Les gens qui ne voient pas créent du matériau ténu au discours. Dentelliers, ils participent – en bien – aussi en bien.

***A*** *Mais toi, tu es sauvé ! Tes prières adressées au temps que l'on ne mesure plus – le soupçon des couleurs, l'attrait modelant, la recherche des contrastes. Tu fais avec les lumières… Oublies-tu ! C'est le monde qu'il s'agit de « convertir » !.. et l'argent, le pouvoir dans tout ça !*
*Tes espérances : clouées au noir du puits, sourdant les murs d'appels inutiles, lorsque tu te débats avec ta chimie défaillante : malade, seul, et sans ressource… il faudrait un miracle pour t'enlever à la grâce fantasmée des Elus du désordre, de l'Ombre – pour maquiller le numéro inscrit sur tes lèvres, tes poings enferrés à frôler, frôler seulement les outils concrets de l'autonomie.*

**B** Je te regarde – et je t'écoute.

…/...

***A*** *Au-to-no-mie – comme ce mot est long et laid.*

**B** Je t'écoute- et je te regarde

***A*** *Des solutions immédiates, un peu d'honneur, liberté – nécessaire condition – fuir les absolus. Ils ne valent rien ! Se laver, s'habiller, se nourrir.. Première urgence humanitaire – L'Amour de Soi, des autres…*

**B** Dénouer la matière de l'homme à la matière des choses. Je vous entends – d'apaiser pour limiter les contours d'un Soi qui s'émiette, en freiner les accélérations morbides – surveiller le glissement convaincu et silencieux du désir.

***A*** *Recyclage – Recyclage donc insertion – Travail, et permis du travail, propositions d'un ordre codant à survivre.. Comment te nommes-tu déjà.. Je ne sais pas qui tu es.*

**B** On m'appelle Hulotte, puisque je vis alors que beaucoup dorment.. Hulotte.. Je trouve ça joli.

***A*** *Hulotte ! reste ceux, le regard bien arrêté, qui vous murent et leur passage et la perspective du vôtre en retour.. Paranoïa intense et jalousie fondatrice – leurs mots, des portes en trompe l'œil qui ne communiquent pas !*

**B** .. Joli.. Hulotte.. murer.

***A*** *Enfermer, punir, écouter, participer, douter, apprendre ? Apprendre, toujours !*

**B** Apprendre, oui… l'éprouver – humble. Sentez-vous donc de saisir le lent et fin travail de construction qui se dessine en sursaut.

***A*** *...Et renvoyer ceux qui ne peuvent pas ou plus aux coulisses impuissantes !*

**B** Les médications peuvent aider en ce sens… mais le reste, considérez… ce que l'on se doit à soi-même.. ça n'est facile pour personne, cela même qui nous fait homme.

***A*** *Hulotte, lorsque tu ne chanteras plus, nocturne, à chasser ou guetter ta subsistance au gris des abris d'infortune.. le soleil se couchera encore.. pour d'autres que toi – moins adaptables que toi, d'autres dont ce n'est pas la nature.*

**B** Le nom que j'ai emprunté un jour, je leur laisserai voilà tout.

***A*** *Prisonnier de ton image plus que des idées qui meuvent, Hulotte te répondra dans chaque miroir en parcours. Tu acquiesces, je le devine.*

**B** Se poser sans créer trop de gêne. Les faire sortir pour s'en sortir.
Démystifier la chaîne des ruptures sociales et affectives, appeler vers l'ensemble et s'affranchir des rouages-machines, le langage-sans.

***A*** *Des réponses sans questions.. Les questions perdues ou absentes – Hulotte -*
*C'est une autre forme de folie, que la tienne - C'est la pire.*

**B** Je te regarde. Je ne t'entends pas.

FIN

*Laurence*

# LE MÉGAPHONE

## DES PERSONNES HANDICAPEES REAGISSENT à l'ouvrage de Pascal GOBRY

Le programme européen EQUAL (2002-2005) tend à favoriser le processus d'inclusion, par le développement du principe de participation des personnes handicapées à tous les aspects de la vie sociale.

Dans ce cadre, 12 personnes (7 hommes et 5 femmes) venant de BEAUNE et de REIMS, actuellement en CAT ou atelier protégé, ou dans des parcours d'insertion socioprofessionnelle en milieu ordinaire, ont accepté de se porter volontaires pour participer à un **A**telier **Co**opératif de **P**ersonnes en **R**echerche-**A**ction, sous la conduite d'une sociologue de l'INSERM et de 2IRA.

Cet atelier couplé à une autre action complémentaire de formation à la participation active, concourt :

- au droit à l'autodétermination des personnes: décider de sa propre vie et la mener comme on l'entend
- à l'inclusion : participer à la vie sociale et économique de la cité; créativité sociale.

Les acteurs chercheurs vont donc tenter d'élucider cette problématique en utilisant les méthodes et outils de la recherche (descriptions et analyses des situations vécues, collecte de documents, ouvrages et articles se rapportant à ces situations). Ainsi, ils ont souhaité lire attentivement ce livre dont on parle tant dans le secteur du handicap et surtout des CAT : Pascal GOBRY, **L'enquête interdite. Handicapés : le scandale humain et financier, Le Cherche Midi, 2002.** Ils en attendaient de comprendre le fonctionnement des CAT et y cherchaient des perspectives d'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

### Le "j'accuse" de Gobry des intentions ambiguës

Les constats de Pascal Gobry sur le fonctionnement des CAT et le sort réservé aux travailleurs ne sont pas contestés, dans cet ACOPRA, par les usagers de CAT, à peine sont-ils à la hauteur de ce dont témoignent ces mêmes usagers, qui, généralement, ne sont d'ailleurs pas reconnus comme tels, ni dans ces centres, ni ailleurs.

Cependant, ces constats et la manière dont ils sont énoncés n'ouvrent pas davantage sur des perspectives fiables.

*Les directives du Président de la République reprises à la page 55 de l"ouvrage a suscité des réflexions immédiates :*

**En ACOPRA**,
*les personnes constituant le groupe sont mises en situation d'acteurs-chercheurs : acteurs de leur pratique de vie, chercheurs sur et dans cette pratique de vie. La dimension coopérative de l'atelier est l'œuvre du collectif animé selon une dynamique de réflexion et une pratique de recherche créatives. Dans cet espace, confirmés et acteurs-chercheurs construisent ensemble une problématique transversale correspondant aux préoccupations singulières des membres de l'atelier.*

*"Dès 2003, le statut de ces usines sera entièrement refondu […] tous les ouvriers handicapés travailleront dans les mêmes conditions que les ouvriers valides"*,

- "si ça change, il y en a qui vont se sentir mal, il faudrait des contrôles".
- "Qu'est-ce qui peut changer dans les CAT ?"

*Ensemble nous essayons de considérer le fonctionnement actuel des CAT et notamment leur système de gestion hiérarchique.*

**Dans les CAT, les travailleurs handicapés sont toujours à la base de la hiérarchie,** soumis à une cascade de pouvoirs. On voit mal, dans ces conditions, comment ils pourraient être usagers des services et des accompagnements que le CAT est censé leur offrir et cela, même si l'équipe éducative affiche des orientations et des pratiques plus consciencieuses à l'égard de la prise en compte des usagers, par un SAVS notamment.

**Les travailleurs handicapés et aussi usagers, se trouvent dans cette ambiguïté, celle de leur statut : ouvriers non salariés puisqu'ils sont usagers (ou plutôt handicapés) ne pouvant accéder, ni au droit du travail, ni au droit des usagers.**

Changer cela amène deux hypothèses, l'une en accord avec le droit des personnes et le droit des usagers, nettement valorisés dans la loi de janvier 2002 et selon laquelle le projet individualisé et le parcours individuel des personnes est au centre de l'action sociale et éducative; l'autre en rapport avec les dites directives présidentielles, s'approche peut-être des CTA (centre de travail adapté).

**Hypothèse 1 : Projets individualisés et parcours individuels des usagers au centre des services et de l'accompagnement.**

Le modèle représenté par cette première hypothèse considèrerait autrement les personnes handicapés qui, tout en pouvant être des travailleurs handicapés, seraient avant tout des usagers des services d'accompagnement que devraient leur offrir les éducateurs, comme les missions du CAT devraient le préciser (projet d'établissement). Par le biais de la formulation de leur projet individualisé et leur participation au conseil de la vie sociale, les usagers participeraient à la définition des services dont ils auraient besoin pour initier leur parcours d'insertion individuel (contrat de séjour).

Mais la refonte voulue par le Président de la République semble fort éloignée de cette préoccupation.

**L'ouvrage de Pascal Gobry ne présente pas davantage de traces de cette perspective.**

**Hypothèse 2 : du CAT au CTA.**

Cette représentation ramènerait les travailleurs handicapés à la base de la hiérarchie, mais, cette fois, avec un statut d'ouvriers et donc de salariés d'une entreprise à qui s'applique le droit du travail et dans laquelle l'encadrement serait spécifique à celui d'ouvriers handicapés. Quant à penser qu'ouvriers valides et ouvriers handicapés aient les mêmes droits et puissent accéder au même niveau hiérarchique, cela paraît peu probable.

**Donc si ce n'est l'accès au droit du travail,** cette configuration n'apporterait que peu de changement au modèle du CAT et encore moins à celui de l'atelier protégé que nous connaissons déjà.

*Pour le groupe en ACOPRA, chacune de ces hypothèses reste à étudier et pour l'instant, le choix entre l'une et l'autre demeure très difficile. Mais est-il véritablement question de réformer les CAT ? Et envisage-t-on ici et ailleurs, la sortie des personnes handicapées du milieu protégé ou de l'institution quelle qu'elle soit ?*

Quand, dans son ouvrage, Pascal Gobry fait référence au droit des usagers, il évoque bien leur liberté de choix des services mais, de son point de vue, l'accès à ces services doit être financé par des fonds privés, des fondations privées.

**Pour lui, il ne serait donc pas question de désinstitutionnaliser les personnes handicapées, pas nécessairement, mais de privatiser ces institutions et le marché qu'elles représentent.**

*En attendant, les acteurs-chercheurs continuant leur réflexion, disent ne pas connaître les critères d'agrément d'un CAT :*

- "Pourquoi ils cachent tout ?"

Autrement dit, comment se fait-il qu'en étant depuis un certain nombre d'années dans un CAT, l'usager ne connaisse pas précisément ses missions, ni son fonctionnement. Ils relèvent alors que :

- "Si c'est un établissement médico-social, ce n'est pas une entreprise"

Enfin, il semble évident que d'autres structures sont à imaginer car ils constatent que :

- "Les CAT sont saturés de gens et de demandes et que très probablement, l'orientation en CAT vise à sortir des gens des listes de demandeurs d'emploi".

Ce qui expliquerait cette demande forte et permanente.

*Quand ni les règles, ni le fonctionnement ne sont clairs, toutes les interprétations sont possibles ; d'où l'idée de se renseigner sur les critères d'agrément d'un CAT et de considérer les situations en fonction de la loi.*

**Pascal Gobry nous livre une autre explication de la saturation des CAT :**

> *De sorte que le taux de sortie d'un ouvrier handicapé, une fois entré dans un CAT, est inférieur au 0,5%. Et encore, m'affirme un directeur, ce taux, calculé par le ministère, inclurait les morts* (p. 74).

Donc, comme cela a déjà été dit dans cet ACOPRA le taux de sortie du CAT est très faible ; d'où encore l'engorgement des CAT. Ce taux, apparaissant plausible, d'après ce qu'ont pu constater les acteurs-chercheurs, ne laisse que très peu d'espoir de s'en sortir. Bien sûr, l'évocation dans l'ouvrage de ce qui se fait dans les autres pays européens et anglo-saxons semble offrir d'autres perspectives, mais nous ne pouvons probablement pas les transposer systématiquement au modèle français.

**Il convient certainement de changer d'abord le statut et le rôle des personnes à l'intérieur des CAT pour espérer en sortir avec l'accompagnement socio-professionnel adapté à une vraie intégration dans le milieu ordinaire.**

**Les travailleurs handicapés sont-ils des ouvriers en CAT ? Pascal Gobry leur donne ce titre pour accuser leur exploitation.**

> *La catégorie des ouvriers en CAT est ainsi la seule connue empêchée légalement de gagner plus d'un plafond donné, 1 300 euros (8 500 francs), revenus sociaux compris, c'est-à-dire que le plafond inclut garantie de ressources et AAH, quelle que soit la contribution véritable de l'ouvrier à la production* (p.82).

Cette affirmation correspond encore au constat fait à ce sujet par l'ACOPRA et claque comme une injustice et une sorte de pratique déloyale, par rapport à la pression exercée au travail.

En effet :

- "Les salaires sont à environ 6000 F/mois".

"Mais très peu connaissent leur salaire car il est directement versé à la tutelle".

*Certains, dont la tutelle est exercée par un parent ou un frère sont plus sensibilisés à ce sujet et reçoivent véritablement une aide pour gérer leur budget. Mais généralement, ce système de tutelle ou de curatelle fait considérer les personnes sous tutelle comme étant mineures et privées d'indépendance (ou d'autonomie). C'est la famille, l'école ou le juge qui en a décidé ainsi depuis maintenant 18, 20 ans ou bientôt 40 ans, selon les cas.*

"C'est pas honnête parce qu'ils doivent prendre quelque chose".

"Non, on ne paye pas".

On ajoute aussi :

"Nous, on a deux tutelles, celle de la tutelle et celle de l'éducateur".

"Pourtant, on sait compter et c'est pas normal de ne pas être informé".

Comment ce système aliénant pourrait-il s'accommoder avec l'idée de libre choix et la capacité de se donner les moyens de les assumer, en tant qu'usagers des services ?

Comment la participation de ces personnes sous tutelle à une vie citoyenne à l'intérieur du CAT ou dans la cité, peut-elle être crédible et réelle ?

Pascal Gobry, se bornant à considérer les personnes handicapées comme des ouvriers et non comme usagers répond par **le syndicat** et accuse le milieu protégé.

> *Aucun syndicat n'est toléré. Ce n'est pas, cette fois-ci que la loi l'interdise. Ce n'est écrit nulle part.*
> *[…] C'est bien la qualité même de handicapé qui fait qu'on leur refuse la représentation.*
> *Car même dans les ateliers protégés, où les personnes handicapées ont le statut plein et entier de salarié, le droit de représentation n'est pas appliqué, les conventions collectives non plus* (pp. 83-84).

Le groupe rectifie cette affirmation sur un point :

"En atelier protégé, on peut faire intervenir un syndicat extérieur."

Pour le reste, c'est vrai :

"En CAT on n'est pas salarié, pourtant on effectue un chantier en totalité."

Certains dans le groupe en ACOPRA prétendent, de cette manière, que leur capacité de travail s'approcherait davantage de celle d'un ouvrier valide que de celle qui leur serait reconnue et les maintiendrait en CAT (c'est-à-dire, moins du tiers de celle d'un ouvrier valide). **Mais ils s'indignent surtout de ne pouvoir participer ni à cette évaluation, ni à l'orientation qui en découle.**

"C'est eux qui décident de tout."

"Ils vont en réunion, on ne sait rien. Pourtant ça nous concerne."

*Être informé, au moins, être invité à participer aux choix qui les concernent, surtout, serait certainement une condition nécessaire à un mieux-être en CAT et peut-être à un mieux-être handicapé. Ainsi s'exprime la recherche des conditions pour une meilleure qualité de vie des personnes handicapées en institution ou ailleurs ; or ce point essentiel ne peut vraisemblablement être garanti dans les propositions de Pascal Gobry.*

**A mi-parcours de cette recherche-action et pour conclure**, *la problématique générale qui se dégage concerne* ***un souci de qualité de vie****.*

*Elle apparaît essentiellement :*

*- Dans la condition de handicapé : étiquette, statut, dont il est difficile de se départir si l'on est en CAT ou accompagné par un service spécialisé et que l'on n'a pas appris à assumer, à compenser ou à dépasser.*

*- Dans les conditions de travail vécues et éprouvées en milieu ordinaire ou en CAT exprimées selon des expériences différentes, mais où l'expérience de "bouche trou" domine, que ce soit en milieu ordinaire ou en CAT.*

*- Dans l'ignorance des droits, des moyens d'accès aux droits, avantages liées aux personnes, aux citoyens et aux personnes handicapées.*

*- Dans l'impression qui se dégage au cours des propos et des réflexions, que tout paraît extraordinaire : avoir une vie d'adulte, vivre sa sexualité, vie de famille, indépendance, vivre chez soi, travailler, se former,…*

*- Dans le constat que tout choix de vie (même les plus ordinaires) est soumis à l'éducateur, à l'institution, à la famille, … et que toute décision exclut celle de la personne.*

*- Dans l'effort colossal (volontarisme et courage) que doit consentir une personne pour sortir d'un milieu protégé qui la retient avec des avantages qui la soumettent à ce milieu, tout en la privant de la connaissance du fonctionnement et de la gestion de celui-ci et l'empêchant d'y intervenir de quelque manière que ce soit.*

*Marie-Claude SAINT-PE avec le groupe en ACOPRA*

**L'association ADVOCACY *est un réseau d'usagers , de professionnels, de membres de la société civile, rassemblés dans la même volonté de faire entendre et respecter la parole des personnes discréditées par la maladie mentale.***